

## ARRÊTÉ DU MAIRE :

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

**Considérant** la demande du constructeur de maison individuelle entreprise MCA en date du 17/06/2022 ;

**Considérant** que l'entreprise MCA, doit procéder à une livraison, rue des Vergers à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le mercredi 22 et jeudi 23 juin 2022 de 8h à 12h, l'entreprise MCA, est autorisée à fermer la rue à la circulation pour les véhicules motorisés afin de procéder à la livraison de matériaux, rue des Vergers à Carbon-Blanc ;

**ARTICLE 2** : Une déviation sera mise en place sur les jours et horaires indiqués à l'article 1, elle devra être retirées en dehors de ses horaires ;

**ARTICLE 3** : Les accès riverains et l'accès des secours seront maintenus. Le stationnement sera interdit au droit de l'intervention ;

**ARTICLE 4** : La signalisation et les panneaux de déviation seront mis en place et entretenus par l'entreprise MCA ;

**ARTICLE 5** : La signalisation de chantier et le cheminement piéton seront mis en place et entretenus par l'entreprise MCA ;

**ARTICLE 6** :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise MCA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 20 juin 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Maire-adjoint,  
Jean-Luc LANCELEVEE



